



N° 6 – JUIN 2009

SOMMAIRE

- Edito (p.1)
- L'été sera chaud (p.2)
- En bref
- Mobilité forcée des fonctionnaires : la loi de tous les dangers (p.3)
- CAPL Notation : une première (p.4)
- Accueil Drive (n.4)

ON NE L'A PAS INVENTÉ !

Un texte discret mais révélateur

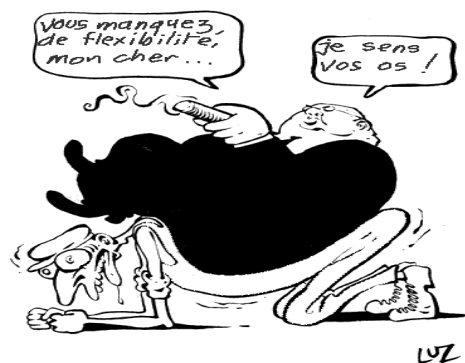
Le 21 janvier dernier, 87 députés issus de l'UMP, du Nouveau Centre et du MPF (De Villiers) ont déposé une proposition de loi « instituant la liberté de recrutement par les collectivités territoriales ». Ce projet propose de généraliser à tous les nouveaux recrutés à partir du 1^{er} janvier 2010, à l'exception de ceux exerçant des fonctions « régaliennes » (état-civil, police par exemple), le contrat de travail de droit privé. Un délai d'un an serait laissé aux personnels déjà en place pour opter entre statut et contrat. A défaut de choix, les agents seraient maintenus sous le statut. C'est le même mécanisme qui a déjà été appliqué à La Poste et à France Télécom, en corollaire de l'ouverture au marché des missions, et qui a conduit à faire du statut une coquille vide.

France Télécom et La Poste hier, la Fonction publique territoriale aujourd'hui et demain ?

L'ET NCELLE

QUE CE SOIT CELLE DE L'INTELLIGENCE, INDISPENSABLE POUR COMPRENDRE CE QUE NOUS VIVONS OU SUBISSONS, OU CELLE DONT ON A BESOIN POUR ALLUMER LES FEUX DE LA COLERE QUAND ELLE SE FAIT NECESSAIRE.

ENSEMBLE, NOUS CHANGERONS LA DONNE !



Alors que près de trois français sur quatre ont approuvé les mobilisations unitaires de cette année 2009, que des millions de salariés, du public et du privé, ont fait grève et manifesté les 29 janvier, 19 mars et 1^{er} mai, il est clair que personne ne peut se satisfaire de la faible ampleur des manifestations et rassemblements du samedi 13 juin.

Les organisations syndicales à l'initiative de ces mobilisations doivent réfléchir à redonner un souffle à la mobilisation, à maintenir la pression dans une période propice, on le sait, aux mauvais coups législatifs.

La colère sociale est profonde. La crise frappe très durement. C'est vrai dans le secteur privé qui a détruit, selon le ministère de l'emploi, 187 800 emplois au cours du 1^{er} trimestre 2009. Et les prochains trimestres s'annoncent encore plus destructeurs. Mais c'est vrai également dans le secteur public, où la fameuse RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), dont la finalité est de marchandiser les missions de service public, fait des ravages dans tous les secteurs (Hôpitaux, Universités, Enseignement, Recherche, Justice, Finances publiques...), que ce soit au niveau des missions ou des emplois.

L'abstention record qui a marqué les élections européennes s'explique sans doute, en partie, par la frustration de toutes celles et ceux qui ont le sentiment que les mobilisations sociales (grèves, manifestations...) ne débouchent sur rien de concret et constatent qu'aucune perspective de changement ne s'oppose à la politique ultraréactionnaire des forces politiques au pouvoir.

Le gouvernement aurait tort pourtant de parier sur la fin des mobilisations. Comme il aurait tort de croire que le résultat des élections européennes lui ouvre un boulevard pour aller encore plus loin dans sa destruction du modèle social français. De quelle légitimité peut-il d'ailleurs se prévaloir alors qu'il n'a reçu le soutien que d'un électeur sur dix et d'à peine plus d'un votant sur quatre ?

La colère sociale est intacte. Elle trouvera sans doute à s'exprimer plus rapidement qu'on ne le croit, dans le privé comme dans le public, dans des formes convenues ou non. Il appartient aux organisations syndicales de tirer les enseignements de ces six derniers mois et de créer les conditions d'un mouvement social qui allie capacité de rassemblement et une plus grande radicalité dans l'action. Parce que ce que nous voulons, ce n'est pas seulement nous compter au lendemain d'une grève ou d'une manifestation mais c'est obtenir des résultats concrets que ce soit en terme d'emplois, de pouvoir d'achat ou de défense du service public.

BILAN 2020 ?



L'ÉTÉ SERA CHAUD !

Un nouveau train de mesures, différées jusqu'à l'après 7 juin, est en préparation : vote à la hussarde de la loi Bachelot contre le droit aux soins, loi étendant le travail le dimanche, projet de loi sur la mobilité dans la fonction publique (passage le 17 juin devant la commission des lois de l'assemblée nationale), transfert vers les mutuelles de la charge des affections longue durée, nouvelles mesures contre les retraites, taxe « écologique » payée par les consommateurs en remplacement de la taxe professionnelle supportée jusque là par les entreprises, privatisation de la Poste...

Par ailleurs, les annonces du prétendu déficit de la Sécu à 20 milliards d'euros (alors que le gouvernement octroie 30 milliards d'exonération par an aux patrons, dans un contexte où 428 milliards ont

EN BREF...EN BREF...EN BREF...EN BREF...EN BREF

13 JUILLET : L'ARNAQUE

« M THUMANN précise que deux ponts existent en 2009, le lundi 13 juillet et jeudi 21 mai. La direction ne souhaite pas retenir le 21 mai qui se trouve au milieu de la campagne DPR mais retient le 13 juillet comme pont naturel. Il pourra être « financé » par la journée supplémentaire accordée par le ministre à tous les agents en contrepartie de la suppression des journées comptables. »

Lors du CTPD du 12 janvier 2009, le Directeur (cf. ci-dessus l'extrait du procès-verbal) avait annoncé que le 13 juillet constituerait un pont naturel financé par une journée d'autorisation d'absence accordée par le ministre à tous les agents. Le CTPC du 29 avril a balayé cette promesse. En définitive, les agents des services, autres que les SIE, les CH et les SIP, sont appelés à financer ce pont naturel sur leurs congés ou par une récupération horaire. A partir de 2010, tous les agents bénéficieront d'une journée d'autorisation d'absence mais le dispositif des journées comptables sera supprimé. A l'inverse de ces décisions mesquines, la CGT revendiquait et continue de revendiquer l'extension du dispositif des journées comptables à tous les agents.

L'ÉTAT, PATRON VOYOU ?

La Direction des ressources humaines a fait récemment savoir qu'il convenait de limiter les contrats d'auxiliaires à 2 mois sur les 28 derniers mois (et les contrats d'étudiants à 1 mois maximum par an), ceci afin d'éviter tout risque de faire supporter à l'administration un éventuel droit à indemnisation. Il ne s'agit pas d'une pratique nouvelle mais du durcissement d'une pratique antérieure résultant de la nouvelle convention d'assurance chômage. La Direction a fait savoir que cela ne gênerait en rien le recrutement d'auxiliaires pendant les congés d'été compte tenu qu'il y avait pléthore de candidats.

Certes, mais ce qu'il y a de scandaleux dans cette disposition, c'est d'embaucher des auxiliaires, et peu importe leur qualité, tout en s'assurant de ne pas être en situation de les indemniser. Si tous les employeurs raisonnaient ainsi, qu'en serait-il de l'indemnisation des chômeurs ?

Au fait, l'article 9 du projet de loi sur la mobilité offrira la possibilité aux administrations de recruter des agents non titulaires pour assurer le remplacement momentané de fonctionnaires (à temps partiel, en congé de maladie, en congé de maternité...) ou pour faire face temporairement et pour une durée maximale d'un an à la vacance d'un emploi. Cela conduira-t-il à jeter au bout de 2 mois comme des Kleenex ces agents non titulaires et à leur interdire toute nouvelle embauche pendant au moins 28 mois ?



MOBILITÉ FORCÉE DES FONCTIONNAIRES : LA LOI DE TOUS LES DANGERS

Initié à l'automne 2007 dans le prolongement du discours de Nicolas Sarkozy prononcé le 19 septembre 2007 devant les étudiants de l'IRA (Institut Régional d'Administration) de Nantes¹, visant pour le récent élu à la présidence à tracer les grands axes de sa vision de la Fonction Publique du XXI^{ème} siècle, le projet de loi dit de mobilité relatif aux parcours professionnels dans la fonction publique (FP) avait été adopté par le Sénat, *après déclaration d'urgence*, en 1^{ère} lecture le 29 avril 2008.

Les mobilisations du printemps 2008, massives et répétées, dans différentes administrations et notamment aux Impôts et au Trésor avaient un temps mis sous le boisseau ce projet hautement régressif, véritable machine de guerre contre l'emploi et les missions publiques et le Statut des fonctionnaires. Le développement du mouvement social unitaire depuis le début de l'année 2009, a lui aussi contribué à repousser par 3 fois la présentation de ce texte scélérat devant l'Assemblée Nationale.

Cependant, les mêmes causes produisant souvent les mêmes effets, il n'est pas inconcevable, au lendemain d'élections européennes que le pouvoir sarkozyste s'applique à présenter comme victorieuses (quoique ses listes n'aient, du fait de l'abstention record, recueilli que 10,8 % des inscrits !), de s'attendre à une réactivation du train des réformes un temps différées ou retardées. S'agissant de la loi sur la mobilité des fonctionnaires, les prémices de cette relance des grandes manœuvres à l'encontre de la Fonction publique, issue du Conseil National de la Résistance en 1945 et ciment de la nation, ont été anticipées sans attendre les résultats du scrutin du 7 juin qui ne risquent que de les accélérer. Le projet de loi doit ainsi être présenté à la Commission des lois dès le 17 juin pour un examen possible par l'Assemblée dès le début de juillet (à l'heure où ces lignes sont écrites, son programme de travail n'est arrêté que jusqu'au 30 juin).

Les mauvais coups de l'été sont hélas une tradition dont ce gouvernement n'a pas le privilège. C'est pour cette raison que, alors qu'aujourd'hui approchent les vacances, synonymes de repos bien mérité mais aussi de démobilisation, il importe plus que jamais de rester vigilants et disponibles pour les mobilisations qui s'avèreront nécessaires dans cette lutte d'intérêt vital pour l'avenir de nos emplois et de nos missions.

Rappelons en effet succinctement les enjeux capitaux de ce texte qui concerne les 3 versants de la FP (Etat, territoriaux, Hôpital) et dont 5 articles notamment², contestés par l'ensemble des organisations nationales de la FP qui en ont demandé au Ministre le retrait dès le 5 mars 2008, organisent la casse de notre statut, de nos conditions de travail, de la sécurité de l'emploi, et

aux travers eux de l'existence d'une fonction publique garante de l'égalité de traitement de tous les citoyens. Totalement lié à la stratégie de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) dont elle est l'outil pour réduire les missions publiques, par delà des emplois (objectif de non renouvellement d'un départ sur 2 en retraite), ce projet de loi (par ordre de gravité) :

- ouvre la porte (cf. art 6) à l'individualisation des rémunérations (en cas de détachement d'un agent suite à une restructuration, le régime indemnitaire est déconnecté de l'emploi occupé),
- permet l'embauche généralisée de contractuels et intérimaires, développant ainsi la précarité dans la FP au mépris des dispositions déontologiques (art. 9 et 10),
- met **fin** à la **garantie d'un emploi à temps complet** pour tous les **fonctionnaires**, qui **pourront cumuler jusqu'à 3 emplois** à temps partiel entre les 3 fonctions publiques (art. 8),
- autorise, dans le cadre d'une **réorientation professionnelle, imposée** à l'agent dont le poste est supprimé **suite à restructuration**, à le placer en situation de disponibilité d'office (**licenciement de fait sans traitement**) s'il a refusé 3 emplois publics successifs correspondant à son grade dans le cadre d'un projet personnalisé d'évolution professionnelle pouvant inclure un emploi dans le secteur privé ou la création ou reprise d'entreprise (art. 7).

Comme on le constate, et sans exagérer le propos, il s'agit bien là d'un texte constituant une remise en cause sans précédent représentant des dangers énormes pour l'ensemble des fonctionnaires où qu'ils soient employés, à l'hôpital public, dans l'enseignement primaire, secondaire, universitaire, dans l'action sociale, la justice, les administrations financières, Ce n'est pas agiter un chiffon rouge que de dire ces vérités, il suffit pour cela de relire les propos de Nicolas Sarkozy dans son discours programmatique de Nantes rappelé plus haut : son souhait premier, c'est une **fonction publique moins nombreuse**. Si le rythme des diminutions d'effectifs est conditionné, théoriquement, aux progrès de productivité, ceux-ci sont, à priori, déjà anticipés et liés aux **réformes** structurelles (lire suppressions de services) engagées ou envisagées des **cartes** judiciaire, hospitalière ou des **trésoreries** ou **perceptions** notamment, explicitement énumérées, sans compter les allègements que génèrent les réorganisations de services, SIE, fusions CDI-CDIF, SIP, PCE, etc

DANS LES QUELQUES SEMAINE QUI VIENNENT, C'EST TOUT NOTRE AVENIR, ET CELUI DE NOTRE MODELE SOCIAL FRANÇAIS, QUI VONT ETRE EN JEU. IL IMPORTE DONC, DANS L'UNITE LA PLUS LARGE POSSIBLE DE TOUS LES FONCTIONNAIRES, A L'APPEL DE LEURS FEDERATIONS CGT, CFDT, FO, FSU, UNSA, SOLIDAIRES ET CFTC, DE SE SAISIR DE TOUTE OCCASION OU INITIATIVE, NOTAMMENT AU PLAN LOCAL, PERMETTANT DE METTRE UN COUP D'ARRET A CETTE LOI AVANT SA PROMULGATION. LA CGT IMPOTS/TRESOR 77 Y ŒUVRERA AU MAXIMUM.

¹ Le texte intégral est consultable sur www.elysee.fr rubrique Elyséethèque/Discours.

² 4 articles à l'origine, le 9 ayant été scindé en deux articles suite à l'examen du projet par le Sénat

CAPL NOTATION : UNE PREMIERE

Pour la première fois cette année depuis que la nouvelle notation issue du décret du 29 avril 2002 est appliquée, la Direction de Seine-et-Marne a décidé, concernant la CAPL n°1 des Inspecteurs, de ne laisser aucune majoration de 0,06 en réserve pour les appels privant ainsi les collègues s'estimant insuffisamment récompensés par l'attribution d'une majoration de 0,02 de toute possibilité d'obtenir gain de cause, hormis par un recours, après CAPL nécessairement négative, à la Commission nationale d'évocation, très hasardeux (réserve nationale en 2008 de trois + 0,06, par ailleurs non distribués au final).

Le motif est que le + 0,06 mis initialement en réserve avait finalement été attribué par la Direction à l'issue des commissions d'harmonisation à un(e) collègue jugé(e) plus méritant(e) que tous les autres. La raison véritable, formulée explicitement lors de la CAPL est que l'attribution des majorations de 0,06 (qui déterminent « l'excellence ») sont plus du ressort de la Direction que de la CAPL et de ses élus. **QUESTION : dans ce cas, à quoi servent les CAPL ?**

LE BILAN DES APPELS SUR LES TROIS CAPL

	NOMBRE DOSSIERS	DOSSIERS DEFENDUS			MAJ 0,02			MAJ 0,06		
		CGT	SNUI	CFDT	CGT	SNUI	CFDT	CGT	SNUI	CFDT
A	10	3	7	0	1	1	0	0	0	0
B	17	6	11	0	3	1	0	0	1	0
C	14	4	10	0	3	2	0	0	1	0
TOTAL	41	13	28	0	7	4	0	0	2	0

ACCUEIL DRIVE ?

L'accueil du public dans les services de la DGFIP est un sujet propice au double langage. D'un côté, l'administration affirme qu'il s'agit d'une mission primordiale et affiche une volonté de rendre le meilleur service. De l'autre, s'exprime de manière feutrée, mais de plus en plus visible, l'agacement devant une réception physique qui loin de diminuer s'accroît en contradiction avec toutes les mesures prises pour soi-disant « faciliter l'impôt ». Dans un contexte où les emplois sont supprimés à la pelle, il est probable que la tentation sera forte de mobiliser au niveau de l'accueil, physique ou téléphonique, le minimum de personnel. Ainsi commence à émerger l'idée qu'il serait préférable de recevoir les contribuables « debout » plutôt qu'« assis », cette dernière position favorisant des réceptions de plus longue durée. Pour alimenter cette réflexion de haut vol, nous suggérons d'instituer à la DGFIP l'« accueil drive », en installant devant les hôtels de FP des guérites qui permettraient de recevoir le public sans qu'il ait à se poser des questions de stationnement. A coup sûr, cela devrait procurer des réceptions de très courte durée. La qualité ne serait peut être pas au rendez-vous mais est-ce bien l'essentiel ?



BULLETIN DE CONTACT OU D'ADHESION

J'adhère à la CGT (1)

Je souhaite recevoir les informations de la CGT (1)

Nom :

Prénom :

Résidence :Service :

.....

Tel : Adresse

électronique :